

Exercer une mission de maitre d'apprentissage ou tuteur en entreprise

RS6834 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44588
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2029

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

21 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 21 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS DES METIERS DE MOSELLE	18572204800153	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT	18974011100019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	13000583800011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	18972001400019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	13002793100018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	13002607300010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	13002794900010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	13002794900267	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION CORSE	13002804600014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 21 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6834-exercer-une-mission-de-maitre-d-apprentissage-ou-tuteur-en-entreprise/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification est une certification transversale accessible à tout professionnel amené à être tuteur ou maître d'apprentissage dans le cadre d'un stage, d'un apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation. Elle a pour essence le développement de relations professionnelles entre le tuteur/ maître d'apprentissage et son apprenant, dans le respect de leurs droits et devoirs respectifs, en vue de remplir les objectifs du contrat et de prévenir les ruptures de contrat.

Elle a pour objectifs de permettre aux titulaires de :

- Accueillir et intégrer un apprenant au sein de son entreprise
- Encadrer et évaluer la progression d'un apprenant
- Mettre en place une relation professionnelle et bienveillante avec un apprenant et en lien avec l'organisme de formation afin de limiter les risques de rupture de contrat

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Déterminer le besoin de l'entreprise en matière de profil d'apprenant en établissant les principaux critères au regard des activités professionnelles pratiquées (prérequis, type et niveau de diplôme/certification, responsabilité et autonomie, expérience professionnelle et mobilité), identifiant les points de vigilance à repérer pouvant amener à une rupture, en lien avec sa hiérarchie (statut de mineur, savoir-être...), identifiant les éléments réglementaires d'une mission de maître d'apprentissage ou tuteur afin de participer au recrutement de l'apprenant

Intégrer l'apprenant dans l'entreprise en préparant son accueil (matériel, tenue le cas échéant...) et en l'adaptant aux situations de handicap (aménagements du poste de travail le cas échéant, cadre réglementaire...), construisant son plan d'intégration (présentation aux interlocuteurs, planning des tâches, rappel des obligations réglementaires, règles HSE, risques RPS...), rappelant les droits et obligations de chaque partie (apprenant, tuteur, entreprise, centre de formation) afin de garantir le bon déroulement et de sécuriser le parcours de l'apprenant dans l'entreprise

Créer une relation partenariale entre les parties prenantes du tutorat (le tuteur, l'apprenant (et sa famille si mineur), le centre de formation) en faisant remonter les besoins et les éventuels dysfonctionnements auprès du centre de formation, en sollicitant les parties prenantes à disposition (y compris les structures référentes pour l'accueil de handicap en entreprise en cas de besoin), en s'appuyant sur les outils numériques et plateformes existantes afin d'être partie prenante de la période en centre de formation de son apprenant

Identifier les compétences à développer au niveau du parcours de l'apprenant dans l'entreprise en analysant les compétences à acquérir selon le référentiel de la certification visée et en lien avec le centre de formation, organisant les activités en entreprise en lien avec la progression pédagogique établie par le centre de formation afin de mettre en place les situations professionnelles permettant à l'apprenant de développer les compétences qu'il lui est nécessaire de valider dans le cadre de sa formation

Former l'apprenant à développer les compétences attendues en situation de travail au sein de l'entreprise en montrant et expliquant les actions et tâches à réaliser via une approche pédagogique adaptée au profil de l'apprenant, veillant à rester dans le cadre du référentiel de certification, évaluant la progression de l'apprenant au regard des critères d'évaluation du référentiel, adaptant les gestes et les explications/démonstrations aux résultats des évaluations de l'apprenant, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise, prenant en compte sa situation, notamment en cas de handicap afin d'assurer leur acquisition par l'apprenant et de garantir une communication optimale et professionnelle avec lui

Construire une relation bienveillante et professionnelle avec l'apprenant en prenant en compte les spécificités intergénérationnelles, adoptant une posture d'encadrement adaptée à la fonction tutorale, recourant aux outils et référents de médiation et/ou de gestion des conflits au besoin, en individuel ou en groupe afin de prévenir et gérer les situations conflictuelles et les ruptures et de garantir une relation apaisée

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Spécificité à l'Alsace-Moselle : En vertu de l'article R.6261-9 du code du travail : en Alsace et en Moselle, par application du droit local, la personne qui souhaite former un apprenti doit être titulaire du brevet de maîtrise ou d'un diplôme de niveau équivalent, dans le métier concerné. Le Code du travail (article R.6261-10) permet de déroger à cette règle lorsque d'autres critères sont remplis.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification vise l'acquisition de compétences transversales pour les professionnels amenés à être tuteurs dans le cadre d'un stage, d'un apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation et donc accueillant ou ayant pour projet d'accueillir un apprenant dans leur entreprise.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé a minima de 2 membres :

- un agent de la chambre des métiers et de l'artisanat
- une personne extérieure à la CMA.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2029
Date de dernière délivrance possible	01/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	36	—	—	—
2023	139	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Voir les sites internet de chacune des CMA de Région.

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6834/>

Où se former

Formations référencées	16
Organismes	6
Régions couvertes	6
Prix indicatif	420 € – 560 €
Durée	14 – 21 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	35
----------------------	----

Parcours menés à terme	33
Taux d'achèvement	94 %
Période	01/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	42
Montant total engagé	23 506 €
Coût moyen par dossier	560 €
Durée moyenne	14 h
Période	11/2024 – 09/2026
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	16 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.